

Attentats : un deuil national, qu'est-ce que c'est ?

Publié le : 15/11/15 à 10:14



Après les graves attentats qui ont frappé Paris vendredi 13 novembre, le président de la République a décidé que le pays serait durant trois jours en deuil national. Que signifie cette décision ?

Les attentats qui ont frappé Paris vendredi 13 novembre ont fait 129 morts et près de 300 blessés. Ce terrible événement a ému toute la France, et le monde entier.

"Les 15 novembre, 16 novembre et 17 novembre 2015 sont déclarés jours de deuil national en hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre 2015". Le président de la République, François Hollande, a décidé que la France observerait [respecterait] trois jours de deuil national, c'est-à-dire trois jours pour partager l'émotion provoquée par ces attaques et se souvenir des victimes.

Drapeaux repliés

Durant un deuil national, les drapeaux français sont mis en berne. Cela signifie qu'ils ne flottent plus au vent. Ils sont retenus par un ruban noir, signe de deuil [*quand on pleure un mort*]. Ou alors ils sont descendus au niveau de la moitié du mât. La mise en berne des drapeaux concerne aussi les bâtiments français à l'étranger, ambassades, établissements scolaires...

Les administrations publiques (mairies, centres des impôts...) peuvent être fermées.

Enfin une minute de silence sera respectée dans tout le pays lundi 16 novembre à midi.

Le plus long

Le dernier deuil national remonte au 8 janvier dernier, après les attentats contre le journal Charlie Hebdo. Mais c'est la première fois dans l'histoire de la Ve république (depuis 1958) qu'un deuil aussi long est proclamé.